



PROCES VERBAL
De la 9^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE
23 juin 2021

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Christian Rochet

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Raphaël Perrin

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 juin 2021, datée du 16 juin 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 19 mai 2021 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

5.1. Salles du Tomachon : révision des tarifs

Les tarifs des salles au Pôle du Tomachon n'ont pas été revus depuis 2016. Il convient de les réajuster, aussi, il est proposé les tarifs suivants

1) Salle de conférence d'une capacité de 120 places située au 3^{ème} étage :

	Libellés	Tarifs proposés
Territoire Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	250.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	350.00 €
Extérieur Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	300.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	400.00 €
Communes et établissement de coopérations intercommunales	Demi-journée ou soirée	GRATUIT
	Journée ou demi-journée avec soirée	GRATUIT
Associations Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	150.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	200.00 €

Il est précisé que les associations du territoire Haut-Jura Saint-Claude bénéficient de la gratuité de la salle pour leurs assemblées générales,

2) Salles de réunion n°1 et n°2 au rez-de-chaussée et n°3 au 3^{ème} étage :

	Libellés	Tarifs proposés
Territoire Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	100.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	200.00 €
	Tarif horaire	50.00 €
Extérieur Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	100.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	200.00 €
	Tarif horaire	50.00 €
Communes et établissement de coopérations intercommunales	Demi-journée ou soirée	GRATUIT
	Journée ou demi-journée avec soirée	GRATUIT
	Tarif horaire	GRATUIT
Associations Haut-Jura Saint-Claude	Demi-journée ou soirée	50.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	100.00 €
	Tarif horaire	25.00 €
Organismes de formation	Demi-journée ou soirée	20.00 €
	Journée ou demi-journée avec soirée	40.00 €

Il est précisé que la salle n°3 du 3^{ème} étage peut être mise à disposition gratuitement lors de la location concomitante de la salle de conférence.

Il est rappelé que par délibération du 24 juin 2009, le tarif pour les organismes s'applique aux organismes de formation agréés par l'Etat ou par le conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des missions de cellules de reclassement ou de formation professionnelle continue et d'apprentissage avait été créé.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5.2. Salles du Dolines : révision des tarifs

Les tarifs pour la location de la Salle des Dolines n'ont pas été revus depuis 2016. Il convient de les réajuster, aussi, vous trouverez ci-dessous les anciens tarifs :

			Proposition
Particuliers Haut-Jura Saint-Claude	Salle	Journée ou soirée	250.00 €
		Week-end	400.00 €
	Salle + Cuisine	Journée	350.00 €
		Week-end	500.00 €
		Journée complémentaire au Week-end	150.00 €
Particuliers Extérieurs Haut-Jura Saint-Claude	Salle	Journée ou soirée	300.00 €
		Week-end	450.00 €
	Salle + Cuisine	Journée	400.00 €
		Week-end	550.00 €
		Journée complémentaire au Week-end	200.00 €

Ecoles et Associations	Salle	1/2 Journée	50.00€
		1/2 Journée avec entrée payante	90.00€
		Journée ou soirée	80.00 €
		Journée ou soirée avec entrée payante	120.00 €
		Semaine	225.00 €
		Semaine avec entrée payante	450.00 €
	Salle + Cuisine	Journée ou soirée	130.00 €
		Journée ou soirée avec entrée payante	170.00 €

Vaisselle	150.00 €
Lot de 12 couverts ou 2 ustensiles	10€ / lot

En cas de bris de glace ou de pertes de vaisselle, les tarifs de remplacement sont les suivants :

Assiettes (Plate-soupe-dessert-coupe à dessert)	5.50 €
Couvert (fourchette-couteau-cuillère à soupe-cuillère à dessert)	2.50 €
Verre (à pied-coupe à champagne)	2.00 €
Plat - Saladier	7.00 €
Tasse	1.50 €
Pot à eau	7.00 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021, acte la gratuité de la salle aux écoles du territoire Haut-Jura Saint-Claude pour les spectacles scolaires, acte la gratuité de la salle aux associations du territoire Haut-Jura Saint-Claude une fois par an, acte la gratuité de la salle pour les familles suite à un décès et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Economie

6.1. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune des Coteaux du Lizon

La Commune des Coteaux du Lizon souhaite rénover le clocheton de l'ancienne mairie. A noter qu'une facture de 4 276 € a déjà été réglée car il s'agissait de mettre en sécurité de toute urgence le clocheton qui menaçait de tomber sur la voie publique. Cette facture n'a pas été retenue dans les dépenses éligibles lors de l'étude du dossier à la commission permanente du département du Jura.

Plan de financement.

DÉPENSES

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC
Mise en sécurité	4 276.00 €	5 131.20 €
Réfection	42 639.00 €	51 166.80 €
TOTAL	46 915.00 €	56 298.00 €

RECETTES

Subventions	Taux	Montant
Département du Jura	30.30 %	14 210.00 €
Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	28.14 %	13 200.00 €
Autofinancement	41.56 %	19 505.00 €
TOTAL	100 %	46 915.00 €

Le département du Jura a accordé une aide à hauteur de 14 210 €.

Le seuil établi par la collectivité est de 40 000 € HT maximum d'investissement, base sur laquelle est calculé le montant de la subvention accordée.

Roland Frezier, étant concerné par le sujet, ne prend pas part au vote.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune des Coteaux du Lizon une subvention d'un montant de 13 200 € et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.2. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune d'Avignon-Lès-Saint-Claude

Le projet consiste à démolir la ferme dite « Gropsellier », située 2 Chemin de la Bataille, au centre du village. Ce bâtiment ne répondant plus aux normes de sécurité, il devient urgent de procéder à des travaux pour le réhabiliter. Les frais engagés pour rénover ce bâtiment sont hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer.

Dans ces conditions, le conseil municipal a fait le choix de le démolir pour construire à la place une aire de jeu intergénérationnelle.

Depuis la fermeture de l'école, il manque sur la commune un lieu adapté où les grands-parents, parents et petits enfants pourraient se rassembler pour partager des moments conviviaux.

L'aménagement du site portera sur l'installation d'un espace pique-nique, d'une aire de pétanque, de bancs, la création d'un terrain multi sport avec un panier de basket et l'installation d'une aire de jeux pour les plus petits (balançoire, cabane avec toboggan).

Plan de financement.

DÉPENSES

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC
Travaux	78 355.92 €	94 027.10 €
Divers et imprévus	20 644.08 €	24 772.89 €
TOTAL	99 000.00 €	118 800.00 €

RECETTES

Subventions	Taux	Montant
DETR	30 %	29 700.00 €
Département du Jura	25 %	24 750.00 €
Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	13.33 %	13 200.00 €
Autofinancement	31.67 %	31 350.00 €
TOTAL	100 %	99 000.00 €

Le département du Jura a accordé une aide à hauteur de 24 750 €.

Le seuil établi par la collectivité est de 40 000 € HT maximum d'investissement, base sur laquelle est calculé le montant de la subvention accordée.

Caroline Braun, étant concernée par le sujet, ne prend pas part au vote.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune d'Avignon-Lès-Saint-Claude une subvention d'un montant de 13 200 € et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune de Larrivoire

La commune de Larrivoire souhaite mettre en place deux poteaux d'aspiration sur citerne, aménager une place de retournement au Hameau du Samiset et la pose d'une réserve incendie Tubofire enterré.

- **Mise en place de deux cannes d'aspiration**

Village de Larrivoire : compte-tenu de la réglementation en vigueur (distance habitation et aspiration) la commune ne répond pas à cette réglementation. Pour ce faire, il sera réalisé une canne d'aspiration qui sera déportée par rapport à la citerne existante afin de respecter la distance minimum.

Hameau de Samiat : Afin de faciliter les secours incendie, il sera installé une canne d'aspiration permettant de coupler les deux réserves incendie existantes et cela permettra de simplifier et de rendre rapidement opérationnelles ces deux réserves. En effet, actuellement, en cas de sinistre il faut se déplacer en terrain accidenté pour mettre en service la 1^{ère} citerne incendie et par la suite il faut attendre que cette 1^{ère} citerne soit entièrement vidée pour pouvoir mettre en service la seconde.

Mancœuvre délicate et qui nécessite obligatoirement la présence minimum de deux personnes connaissant le protocole à mettre en œuvre lors de telle situation.

- **Réserve incendie Hameau de Samiset**

Pour respecter la réglementation incendie en vigueur et suite à la non-conformité du réseau incendie existant, la mesure la moins onéreuse pour pallier à ce problème est la création d'une réserve incendie de 120 m3 qui sera située à l'entrée du hameau sur un terrain communal acquis récemment.

- **Aménagement d'une place de retournement Hameau de Samiset**

Afin de permettre au bus scolaire de desservir le Hameau de Samiset, il devient nécessaire pour permettre cette desserte de créer une aire de retournement qui jouxtera la future réserve incendie.

Plan de financement.

DÉPENSES

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC
Pose réserve incendie enterrée	51 988.96 €	62 386.75 €
Aménagement place de retournement	13 680.00 €	16 416.00 €
2 Poteaux d'aspiration	14 194.00 €	17 032.80 €
TOTAL	79 862.96 €	95 835.55 €

RECETTES

Subventions	Taux	Montant
DETR	21.91%	17 500 €
Département du Jura	23.65%	18 890 €
Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	16.53%	13 200 €
Autofinancement	37.91 %	30 272.96 €
TOTAL	100 %	79 862.96 €

Le département du Jura a accordé une aide à hauteur de 18 890 €.

Le seuil établi par la collectivité est de 40 000 € HT maximum d'investissement, base sur laquelle est calculé le montant de la subvention accordée.

Anne-Christine Donze, étant concernée par le sujet, ne prend pas part au vote.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Larrivoire une subvention d'un montant de 13 200 € et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.4. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volt intercommunalité : demande de la commune de la Rixouse

La commune de La Rixouse souhaite procéder au remplacement des chaudières vétustes des logements communaux de Coulaines et du Chalet.

DÉPENSES

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC
Chaudière logement de Coulaines	10 910.48 €	12 001.53 €
Chaudière logement du Chalet	8 778.40 €	9 656.24 €
TOTAL	19 688.88 €	21 657.77 €

RECETTES

Subventions	Taux	Montant
DÉTR	30 %	5 906.66 €
Département du Jura	25.01 %	4 925.00 €
Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	25 %	4 922.22 €
Autofinancement	19.99 %	3 935.00 €
TOTAL	100 %	19 688.88 €

Le département du Jura a accordé une aide à hauteur de 4 925 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de La Rixouse une subvention d'un montant de 4 922.22 € et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.5. ZA « Vers le pont » à Chassal-Molinges : avenant n°1 – société Serrand TP

La société Serrand TP est titulaire de la partie aménagement de la voirie et des réseaux divers sur la zone d'activités « Vers le pont ».

Vu les modifications apportées par l'entreprise concernant le terrassement, les réseaux sec EDF PTT, la reprise éclairage public, la reprise réseau voirie du Haut, la reprise EP entreprise Simon, et la tranchée drainante, il nous appartient de valider l'avenant n°1 proposé d'un montant de 13 269.05 € HT soit 15 922.86 € TTC.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cet avenant, acte le nouveau montant du marché à 183 000.55 € HT soit 219 600.66 € TTC et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.6. ZA Planchamp : projet ANDREY – vente à la SAS ALFIDIS

Il est rappelé que le bureau communautaire du 20 janvier 2021 a validé l'extension de la zone d'activités de Planchamp située à LAVANS LES SAINT CLAUDE afin de permettre à des entreprises de s'y implanter. Les différentes études sont en cours de réalisation (étude de sol, constitution dossier loi sur l'eau, diagnostic archéologique...)

Après divers contacts avec M. Baptiste ALLAINE représentant de la société ANDREY, ayant son siège à CHASSAL, celui-ci est intéressé par l'acquisition de tous les terrains compris dans cette extension. Cette acquisition permettrait à la société ANDREY de transférer et de développer les activités aujourd'hui exploitées à CHASSAL dans un nouveau et plus grand bâtiment industriel de 17 000 m² lui permettant de respecter toutes les règles et prescriptions relatives aux établissements classés (ICPE). Ces terrains constitués d'un seul tenant sont cadastrés sous les n^os 10, 98, 99, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 143, 234, 236, 238 et 259 de la section AV pour une superficie totale de 59 771 m².

Il est rappelé que le bureau du conseil communautaire dans sa séance du 2 septembre 2015 a harmonisé les tarifs des parcelles des zones d'activités de la communauté de communes et a fixé le prix de vente à 7,20 le m², tva sur la marge incluse.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise la vente au profit de la SAS ALFIDIS (maison mère de la société ANDREY) ou toute autre personne morale qu'elle choisirait, portant sur les terrains ci-dessus désignés d'une contenance totale de 59 771 m², moyennant le prix de 7,20 € le m², TVA sur la marge comprise, soit moyennant un prix total de 430 351,20 € TVA sur la marge incluse et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, dont le compromis de vente puis l'acte authentique de vente.

6.7. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : évolution du règlement d'intervention

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude soutient les investissements d'immobiliers d'entreprises situées sur le territoire que ce soit en direct ou par l'intermédiaire d'un tiers maître d'ouvrage. La région Bourgogne Franche-Comté intervient en complément de l'aide attribuée par la collectivité. Elle intervient également auprès des hébergements touristiques sous certaines conditions. Le règlement d'intervention régional a évolué, notamment concernant les montants des aides attribuées.

Afin de rester cohérent avec le dispositif régional et pouvoir prendre en compte les demandes émanant de structures touristiques, il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement d'intervention intercommunal dont la dernière version date de 2017.

Les modifications apportées permettront :

- D'instruire les demandes des structures touristiques,
- De définir de nouveaux montants d'aide,
- D'adapter les critères d'éligibilité en fonction de la Région.

Concernant les hébergements touristiques, le projet de règlement indique les montants octroyés par la Région. Il convient de définir les montants attribués par la collectivité.

Pour instruire les dossiers de demande, la création d'une commission AIE peut-être envisagée. Elle serait composée du Président de la Communauté de Communes, de la Directrice Générale des Services et des Vice-Présidents en charge de l'économie. Cette commission pourrait se réunir une fois par mois.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le projet de règlement d'intervention, approuve la création de la commission AIE et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. **Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.**

7.1. Petites villes de demain : financement du poste de chef de projet

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans de 2020 à 2026.

Le Conseil Communautaire du 31 mars 2021 a validé le lancement du recrutement d'un chef de projet en charge de ce dossier. Ce poste est subventionnable à 75% selon le plan de financement présenté ci-dessous :

DÉPENSES

Dépenses prévisionnelles	HT
Poste de chef de projet	49 500.00 €
TOTAL	49 500.00 €

RECETTES

Subventions	Taux	Montant
ANAH	50 %	24 750.00 €
Banque des Territoires	25 %	12 375.00 €
Autofinancement	25 %	12 375.00 €
TOTAL	100.00 %	49 500.00 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le plan de financement, accepte le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des services de l'État et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette délibération.

7.2. Lotissement Le Monceau – Villard-Saint-Sauveur : vente d'une parcelle de terrain à bâtir

Il est rappelé qu'il reste deux parcelles à vendre dans le lotissement d'habitation dénommé « Le Monceau » à VILLARD-SAINT-SAUVEUR, Hameau du Pré Martinet, soit les lots 1 et 2 à l'entrée du lotissement.

M. Clément COLLIN et Madame Dorine BRUZEAU, demeurant actuellement à RANCHETTE, sont intéressés par l'acquisition de la parcelle n° 2.

Il est donc proposé au bureau de donner son accord à la vente du lot n° 2 (parcelle AI n° 359) d'une surface de 7 a 49 ca au profit de M. Clément COLLIN et de Madame Dorine BRUZEAU, acquéreurs dans l'indivision entre eux, moyennant le prix de 37.450,00 € TVA sur la marge incluse.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le Président à signer le compromis de vente puis l'acte notarié de vente et plus généralement toutes pièces relatives à cette opération.

8. Environnement / SPANC

8.1 SIDEC : service Conseil en Energie Partagée (CEP) – adhésion

Le SIDEC a mis en place depuis de nombreuses années un programme d'accompagnement pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. Ce service est appelé Conseil en Energie Partagée.

L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Le conseiller en énergie partagé intervient en amont, il s'agit d'accompagner la collectivité dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie.

Ce service est organisé pour 3 ans et comporte :

- Un pré-diagnostic des consommations d'énergie identifiées dans la collectivité et portant sur les trois dernières années,
- Une analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la collectivité (étude des postes « surconsommateurs », conseils...),
- Le suivi régulier et le contrôle des factures d'énergie sur la base des informations transmises par la collectivité,
- La remise d'un bilan annuel des consommations d'énergies, mettant en évidence les résultats obtenus et complété par des recommandations en matière de diminution de la facture énergétique,
- L'information et la formation du personnel et des usagers des bâtiments diagnostiqués,
- Le conseil aux élus et aux techniciens de la collectivité lors de la construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation.

La mission de suivi des consommations et de conseil porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la collectivité : combustibles, électricité, éclairage public, etc... ainsi que sur l'eau.

En adhérant à la mission CEP, les audits/études énergétiques sur le patrimoine existant (bâtiment, éclairage public...) sont également pris en charge par le SIDEDEC dans la mesure où ils sont financés par des programmes nationaux (ADEME, ACTEE,...).

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée en fonction de la population à savoir :

- Pour les communes : 1 € par an par habitant, plafonné à 2 000 €.
- Pour les communautés de communes : 1 000 € par an par tranche de 5 000 habitants, plafonné à 5 000 €.

Le nombre d'habitants sera celui de la population municipale de la base INSEE à la date de la signature de la convention, soit pour la collectivité 20 617 habitants soit un montant de 5000 € TTC par an.

Il est indiqué que cette démarche est une étape dans notre transition écologique et une phase importante pour l'exemplarité de la collectivité. Cette convention est nécessairement couplée à une volonté de réaliser des travaux d'efficacité énergétique.

Il est par ailleurs proposé que Roland Frezier, en qualité de vice-président en charge des bâtiments, d'être l'interlocuteur privilégié du conseiller pour le suivi d'exécution de la présente convention.

Le bureau communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagée du SIDEDEC, approuve la convention proposée pour une durée de 3 ans pour un montant de 5 000 € TTC par an et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8.2 SIDEDEC : Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - adhésion

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergies qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Le SIDEDEC a la possibilité de jouer le rôle d'intégrateur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités adhérentes.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'adhérer au service CEE, approuve la convention avec le SIDEDEC pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8.3 VAE : service de mise à disposition

Dans le cadre du programme BoMAT piloté par le PNR du Haut-Jura, la collectivité s'est équipée de 30 VAE.

Il est proposé de les mettre à disposition des citoyens du territoire Haut-Jura Saint-Claude pour la période d'août à novembre 2021, puis d'avril à novembre.

Calendrier et stratégie :

Juillet 2021 : promotion du Service Vélo et animation sur 3 zones de la CCHJSC :

- Septmoncel les Molunes (du 5/07 au 9/07)
- La Pesse (du 19/07 au 23/07)
- Coteaux du Lizon (du 26/07 au 30/07)

Faire une balade accompagnée de 5 km (environ 1 heure) avec le tout public sur deux créneaux par jour : du lundi au vendredi à 10 h et 18h

Il est précisé qu'une autre promotion de ce service sera réalisée courant septembre 2021 sur le même principe.

Moyens de communication :

- Numérique : site internet CCHJSC / Facebook/ Mails aux mairies et aux conseillers municipaux
- Affiches à mettre dans les mairies et les commerces avec les dates et les lieux sur le territoire de la CCHJSC
- 1 kakémono pour matérialiser l'emplacement de ralliement

Les locations débuteront à partir du mois d'août par quinzaine au tarif de 15 € pour 15 jours.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide ce service prévu à partir d'août 2021, valide le calendrier, la stratégie et les moyens de communication, acte que la location se fera par quinzaine, approuve le tarif de location à 15 € pour 15 jours, valide la location aux personnes de plus de 18 ans, valide la demande de caution de 800 € (le prix neuf des vélos est de 2249 € TTC), accepte de conventionner avec les ateliers du plateau pour l'entretien régulier des vélos, et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1. Bâtiment 23, rue Carnot : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de Saint-Claude

Lors du bureau du 19 mai 2021, les élus ont approuvé la convention de transfert du bâtiment communal sis 23 rue Carnot au profit de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en vue de sa démolition.

Après échange avec les services de la Mairie de Saint-Claude, la convention approuvée ne convient pas au projet mené. Il est préférable de proposer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage sera donc opéré au profit de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pendant la durée des travaux.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de Saint-Claude à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

9.2. 11, rue Lacuzon : approbation de la convention remise en état du poste de relevage

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dans le cadre de la copropriété du bâtiment Lacuzon situé 11, rue Lacuzon a engagé des travaux de réfections du poste de relevage suite à la casse de la pompe.

La présente convention a pour objet de définir la répartition des coûts suite à la panne et le remplacement du système de relevage.

La collectivité a établi deux devis auprès des entreprises suivantes :

- SARP pour le nettoyage du poste de relevage et le traitement des matières pour un coût de 267,47 €
- HELIOPHOTON pour le remplacement de la pompe hors service du poste de relevage pour un montant estimatif de 3 174 €

Cette liste est non exhaustive, exempt des dépenses imprévues.

Il est convenu que chaque copropriétaire supporte à part égale le coût des travaux, soit 50 % à la charge de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et 50% à la charge de monsieur Jean CLEMENT

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention proposée et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10. **Tourisme**

10.1. PDIPR : approbation de la convention de balisage et de maintenance - Pays de Gex Agglo

La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex entretient des itinéraires de randonnée aménagés à l'époque par le SIVOM de la Valserine, dont elle a repris les compétences, passant en partie sur les communes de Lajoux et de Septmoncel-Les.Molunes.

Par souci de cohérence, l'entretien de ces tronçons est pris en charge par le service randonnées du pays de Gex Agglo, la responsabilité en étant assurée par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dans le cadre du PDIPR du département du Jura. Une convention, établie en 2015 permettait de préciser les rôles de chacune des collectivités dans ce cadre et de définir les itinéraires concernés. Les itinéraires ont évolué, l'itinéraire VTT n°1 a été supprimé, le numéro 4 n'est plus accessible aux VTT.

Face à cette évolution, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le nouveau projet de convention et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10.2. OT : ligne des Hirondelles – renouvellement de la convention avec Dole Tourisme – SPL Hello Dole

Le produit touristique Ligne des Hirondelles Dole-St-Claude a été mis en place par Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura St-Claude, en partenariat avec leurs partenaires touristiques réceptifs (socio-professionnels) ainsi que l'appui et le suivi de TER-SNCF.

Il s'agit de proposer à la clientèle une escapade ferroviaire aller/retour d'une journée du 30 juin 2021 au 19 septembre 2021 :

- Au départ de Dole et à destination de St-Claude :
 - les mercredis et jeudis en mai, juin, septembre 2021 + les lundis pour les groupes constitués
 - les lundis et jeudis en juillet et août 2021Selon trois formules prestigieuses, transport SNCF accompagné et commenté, suivant le jour, visite d'un atelier pipier, de la cathédrale, du musée de l'Abbaye ou de l'Expo Pipes et Diamants. Repas dans un restaurant, soit La Bruyère, le Loft ou le Panoramic, fin de journée un pot de l'amitié avant le départ en navette bus.
- Au départ de St-Claude et à destination de Dole les dimanches en juillet et août
Transport SNCF accompagné et commenté, découverte du musée Pasteur, le déjeuner dans un restaurant de la ville de Dole (Le Voyageur), la visite de la ville de Dole par un guide conférencier et un pot de l'amitié.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le projet de convention pour l'année 2021 et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10.3. OT : ligne des Hirondelles - sollicitation de prestataires

Le produit touristique Ligne des Hirondelles est une excursion ferroviaire aller/retour d'une journée du 30 juin 2021 au 19 septembre 2021.

La SNCF n'a pas maintenu l'excursion les vendredis en juillet – août dans le sens Saint-Claude-Dole.

L'Office de Tourisme Haut-Jura St-Claude a la possibilité de programmer cette excursion le dimanche. Le personnel de l'Office accompagne les excursionnistes sur la journée du dimanche, avec prise de poste à 9h et rentrent vers 21h, soit 12h de travail.

Considérant que pour la Communauté de communes, le coût représenté par 12 heures de travail pour une salariée de l'Office revient à 226 € (charges comprises) et sans tenir compte de la prime de dimanche, un comparatif avec des accompagnateurs prestataires de service met en évidence le fait qu'il serait plus judicieux de leur confier ce travail.

En effet, Olivier Faivre demande 180 €, Laurent Lalouette 200 € et Lucas Humber 300 €. (prestataires non assujettis à la TVA).

Olivier Faivre et Laurent Lalouette connaissent le produit, Lucas Humbert a collaboré avec Jura Tourisme sur ce type d'excursion.

Entre aussi en considération, le fait que nous accueillons sur la semaine par trois fois la ligne des Hirondelles Dole-Saint-Claude et 3 visites guidées sur la ville sont programmées. Cette saison sera serrée si nous arrivons à avoir des réservations sur tous nos produits, c'est aussi notre cœur de mission. Il est suggéré d'uniformiser les honoraires des prestataires à 200 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette formule d'accompagnement sur la Ligne des Hirondelles dans le sens Saint-Claude-Dole avec Olivier Faivre et Laurent Lalouette et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10.4. OT : ADN France – adhésion

En 2020, l'Office de Tourisme a pu se voir réattribuer son agrément au titre des Offices de Tourisme de France après avoir obtenu au préalable la garantie financière auprès de l'APST.

Cette année ADN France, nouvelle dénomination des Offices de Tourisme de France, nous sollicite pour prendre une adhésion auprès d'eux.

Cette démarche d'adhésion nous permettra d'être reconnu en tant qu'Office de Tourisme et de bénéficiaire de leur accompagnement et surtout d'enclencher la possibilité d'un classement de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude.

Une facture a été établie prenant en compte différents critères, soit pour un montant exprimé de 786 € par an.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette proposition d'adhésion, décide de s'acquitter des cotisations annuelles, et ce pour la durée du mandat et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10.5. Office de Tourisme : tarifs boutique

Vu la création de nouveaux produits vendus à la boutique de l'Office de tourisme et à la fin de la commercialisation de certains produits, il convient de redéfinir les produits et tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme.

Il est proposé au bureau communautaire de valider les produits boutique et tarifs suivants :

Produit	Prix
AVENTURE JEU Anglais	15,00 €
AVENTURE JEU Français	15,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Pipe	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Rando	2,00 €
C.CHAPAL - Carte Postale Ski	2,00 €
CARTE AVANTAGES JEUNE	8,00 €
CARTE Haut-Jura Saint-Claude	6,00 €
CARTE IGN 3327ET - Morez/Les Rousses	13,40 €
CARTE IGN 3327OT - St-Claude/Vouglans	13,40 €
CARTE IGN 3328 OT - Crêt de la Neige	13,40 €
CARTE IGN GTJ	8,95 €
CARTE IGN Parc Naturel Régional	8,00 €
CARTE Le Jura à Vélo	6,00 €
CARTE POSTALE	2,00 €
CARTE POSTALE - FINA	2,00 €
CARTE POSTALE BOIS - CHAMOIS	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - FAON	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - HUSKY	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - LYNX	2,50 €
CARTE POSTALE BOIS - RENARD	2,50 €
CRAYON DE PAPIER - CHAMOIS	3,00 €
CRAYON DE PAPIER - HUSKY	3,00 €
CRAYON DE PAPIER - LYNX	3,00 €
JETON Borne Camping-Car	2,00 €
LIVRE Arbres Exceptionnels du Jura	34,00 €
LIVRE Lignes des Hirondelles	7,50 €
LIVRE Nicolas GASCARD – Wild Light Jura	35,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - HUSKY	4,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois - LYNX	4,00 €
MONNAIE DE PARIS	2,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Cascade R-G	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont Hermine	8,00 €
MUG ÉTÉ - Pont R-G	8,00 €
MUG HIVER - Hermine	8,00 €
MUG HIVER - Rouge-Gorge	8,00 €
ŒIL DE MOUCHE	7,00 €
PELUCHE LYNX - 13 cm	10,00 €
PELUCHE LYNX - 20 cm	15,00 €

PHOTOCOPIE A3 Couleurs	1,00 €
PHOTOCOPIE A3 N&B	0,60 €
PHOTOCOPIE A4 Couleurs	0,50 €
PHOTOCOPIE A4 N&B	0,30 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - CHAMOIS	6,00 €
PORTE-CLÉS PELUCHE - HUSKY	6,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Aigue-Marine	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Améthyste	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Diamant	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Émeraude	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rose	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Rubis	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Saphir	9,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE - Topaze	9,00 €
SAC EN TOILE - ÉTÉ	6,00 €
SACE EN TOILE - HIVER	6,00 €
TOPO - Échappée Jurassienne	14,50 €
TOPO - Escalade	25,00 €
TOPO - GTJ à pied	16,40 €
TOPO - GTJ Raquettes	10,00 €
TOPO - GTJ Ski de Fond	16,00 €
TOPO - Jura à Pied	15,40 €
TOPO - Le sentier des Patrimoines du Jura	14,30 €
TOPO - PNR à pied	15,40 €
TOPO - VTT Jura	19,95 €
TOPO CCHJSC - Randonnée Pédestre	6,00 €
TOPO CCHJSC - Raquettes	6,00 €
TOPO CCHJSC - Trail	6,00 €
VIGNETTE AUTOROUTE SUISSE	38,50 €

Pour permettre l'expédition de brochures ou produits, il est proposé au bureau communautaire de valider les tarifs suivants :

LETTRE SUIVIE - FRANCE	
Lettre suivie de 1g à 20g	1,50 €
Lettre suivie de 21g à 50g	2,00 €
Lettre suivie de 51g à 100g	3,00 €
Lettre suivie de 101g à 250g	4,50 €
Lettre suivie de 251g à 500g	6,00 €
Lettre suivie de 501g à 1kg	7,00 €
COLISSIMO - FRANCE	
Colissimo de 1g à 250g	5,00 €
Colissimo de 251g à 500g	6,50 €
Colissimo de 501g à 750g	7,40 €
Colissimo de 751g à 1 kg	8,00 €
Colissimo de 1,01kg à 2 kg	9,00 €
Colissimo de 2,01kg à 5 kg	14,00 €
Colissimo de 5,01kg à 10 kg	22,00 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs ci-dessus, donne délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs des produits boutique et expédition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10.6. Office de Tourisme : partenariat revente produits boutique

Par la délibération n°50/10-3 du bureau communautaire du 29 janvier 2020, le bureau communautaire a accepté la mise en place d'une convention de partenariat pour la revente des produits issus de la boutique de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude par des socio-professionnels et a également validé le prix de vente de ces produits aux socio-professionnels.

Depuis la mise en place de cette convention de nouveaux produits et activités sont commercialisés par le service de l'Office de Tourisme.

Il est proposé au bureau communautaire de valider le projet de convention en annexe et d'autoriser le Président à la signer cette convention.

Il est proposé au bureau communautaire de redéfinir et de valider les produits et tarifs suivants :

Produits	Prix Public	Prix « socio-professionnel »
Cartoguide CCHJSC	6,00 €	5,00 €
TOPO CCHJSC – Randonnées Pédestre	6,00 €	5,00 €
TOPO CCHJSC – Trail	6,00 €	5,00 €
TOPO CCHJSC – Raquettes	6,00 €	5,00 €
MUG été - Cascade Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Cascade Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG été - Pont Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Hermine	8,00 €	6,00 €
MUG Hiver - Rouge-Gorge	8,00 €	6,00 €
SAC EN TOILE - été	6,00 €	4,50 €
SAC EN TOILE - Hiver	6,00 €	4,50 €
Sac aventure jeu – Français "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €	13,00 €
Sac aventure jeu – Anglais "Le Secret de la Roche bleue"	15,00 €	13,00 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention de partenariat pour la revente des produits boutique de l'Office de Tourisme, valide les produits et tarifs ci-dessus, donne délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs des produits « socio-professionnel » et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10.7. Office de Tourisme : visites Guidées

Les visites guidées organisées par le service de l'Office de Tourisme ont été revues.

Il est proposé au bureau communautaire de valider les trois visites guidées et leurs conditions suivantes :

Visite de la Cathédrale de Saint-Claude

Durée : 1h 15 min – 30 min

Nombres de participant maximum : 30 personnes

Visite de la Ville de Saint-Claude

Durée : 2h 15 - 30 min

Nombres de participant maximum : 30 personnes

Visite « Au fil de l'eau »

Durée : 2h 15 - 30 min

Nombres de participant maximum : 30 personnes

Bonne condition physique requise.

Catégorie	Prix	Conditions
Bambin	Gratuit	Moins de 6 ans Sur présentation d'un justificatif de l'âge
Enfant	6,00€	De 6 ans à 15 ans Sur présentation d'un justificatif de l'âge
Adulte	8,00€	A partir de 16 ans
Personne en Situation de Handicap	6,00€	Sur présentation de la carte PMR
Carte Avantage Jeune	6,00€	Sur présentation de la carte
Etudiant	6,00€	Sur présentation de la carte ou d'un justificatif
Groupe (+ de 15 personnes)	6,00€	Groupe composé de plus de 15 personnes
Accompagnateur Groupe	Gratuit	Dans la limite d'une personne par groupe
Chauffeur de bus	Gratuit	Sur présentation de la feuille de route

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les trois visites proposées ci-dessus, valide les tarifs proposés, approuve les Conditions Particulières de vente « Visites Guidées » en annexe, donne délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs Visites Guidées et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10.8. Musée de la Pipe et du Diamant : étude préalable

Le musée de la pipe et du diamant est aujourd'hui géré par l'association des maîtres pipiers et l'association des diamantaires et lapidaires du Haut-Jura.

Les deux associations ont contacté la Communauté de Communes car elles souhaitent faire évoluer leur rapport avec le musée fin 2021 et notamment ne plus prendre en charge l'accueil permanent du public.

Cette demande pousse la collectivité à réfléchir sur la possibilité de reprendre la gestion du musée mais plus généralement sur le devenir de cette structure. La première possibilité est de laisser les associations gestionnaires du musée en 2022 mais avec l'accompagnement de la collectivité en vue d'une reprise progressive. En parallèle, afin d'imaginer quelle forme et quelle place le musée peut prendre dans le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude une étude peut être menée permettant de répondre à deux objectifs :

- **Définition de l'existant** afin d'effectuer un inventaire des collections et des locaux. La durée de travail est estimée à 5 mois.
- **Définition du projet** permettant de définir les objectifs du musée, recenser les besoins des visiteurs et proposer différents scénarios. La durée de travail est estimée à 3 mois.

Cette étude peut être menée par Maia Rabinowitz de la Sa17 Sarl d'architecture et programmation. Son coût est défini comme suit :

	Jours	Coût/jour	Total HT
Définition de l'existant	26	550 €	14 300 €
Réunion de lancement	1	550 €	550 €
Les collections	20	550 €	11 000 €
Les locaux existants	3	550 €	1 650 €
Contexte culturel touristique et économique	2	550 €	1 100 €
Réunion groupe de travail	3	550 €	1 650 €
Réunion comité de pilotage	1	550 €	550 €
Définition du projet	24	550 €	13 200 €
Musée	2	550 €	1 100 €
Pistes pour l'évaluation des besoins	12	550 €	6 600 €
Pistes de scénarios	6	550 €	3 300 €
Réunions groupe de travail	3	550 €	1 650 €
Réunion Comité de pilotage	1	550 €	550 €
Total HT	50		27 500 €
Total TTC			33 000 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) accepte l'offre de la SARL SA17 pour un montant total de 27 500 € HT soit 33 000 € TTC, valide le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 80% et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Sports

11.1. Piscine du Martinet : validation du règlement intérieur et du plan d'organisation de surveillance et de secours

Le bureau communautaire du 20 mai 2019 a validé le règlement intérieur du centre nautique du Martinet. Vu les modifications apportées au règlement intérieur concernant les dates d'ouvertures de la piscine, de la fréquence maximale instantanée, des contraintes d'hygiène liées à la Covid-19, de l'obligation aux enfants de – de 8 ans ne sachant pas nager d'avoir des brassards et d'être accompagnés d'un adulte, il est nécessaire de modifier ce dernier.

Il est également nécessaire de modifier le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) suite aux modifications suivantes : la date d'ouverture et fermeture du centre nautique, la Fréquence Maximale Instantanée et la suppression de la surveillance à 5 maitres-nageurs du fait de la non ouverture de la pataugeoire.

Ainsi, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le nouveau règlement intérieur, approuve le POSS et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Culture

12.1. Conservatoire : modification de la tarification suite COVID-19

Le conservatoire a été de nouveau fermé au public du mardi 06 avril au mardi 18 mai 2021 inclus. Les cours ont repris le 19 mai 2021. Il est donc nécessaire de modifier à nouveau la tarification.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la gratuité des cours sur l'ensemble des prestations du conservatoire du 01 avril au 16 mai 2021, valide la tarification normale à compter du 17 mai 2021 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

13. Communication

14. Questions diverses et informations

14.1. Piscine du Martinet : installation Food truck

Lors de la séance, il est évoqué la demande d'installation de deux de Food truck :

- Mme Saynarong Nouanta, auto-entrepreneuse dans la cuisine Laotienne
- Le restaurant Le Lounge situé à Oyonnax,

Il est précisé que la potentielle installation de ceux-ci se ferait à l'intérieur de l'enceinte du centre nautique afin de respecter le règlement intérieur rendant toute sortie définitive.

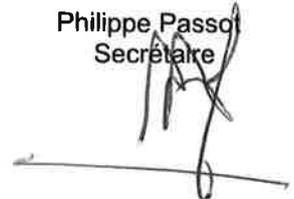
-----ooOoo-----

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 22h30

Raphaël Perrin
Président



Philippe Passot
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 24 juin 2021

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre, sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.